

RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
- 19 janvier 2023 -

Le dix-neuf janvier deux mille vingt-trois, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la Commune de Marcillac-Vallon, régulièrement convoqué, le treize janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe PÉRIÉ, Maire.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2022.

- 1) BP 2023 - Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement.
Délibération n° 2023/01/001 - Adoptée à l'unanimité.
- 2) Eglise St Martial – Réhabilitation de deux sacristies et imperméabilisation de la galerie extérieure du clocher – Plan de financement prévisionnel et demandes de subventions.
Délibération n° 2023/01/002 – Adoptée à 14 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions.
- 3) Adhésion au dispositif intracting porté par le SIEDA.
Délibération n° 2023/01/003 – Adoptée à l'unanimité.
- 4) Adhésion au dispositif AMI Autoconsommation Photovoltaïque porté par le SIEDA.
Délibération n° 2023/01/004 – Adoptée à l'unanimité.
- 5) Echange de parcelles entre la Commune de Marcillac-Vallon et M. Jean-Philippe TURLAN suite à bornage.
Délibération n° 2023/01/005 – Adoptée à l'unanimité.
- 6) Aliénation d'une partie de chemin rural au lieu-dit « La Vayssière » – Approbation du rapport du commissaire-enquêteur.
Délibération n° 2023/01/006 – Adoptée à 15 voix pour, 3 voix contre et 0 abstention.

La séance est levée à 21 h 45.
